



**SAINT-
ASPAIS**
MELUN

INSTITUTION SAINT-ASPAIS

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026



Mai 2026

Edito



Emmanuel Gajewski
Chef d'établissement



Madame, Monsieur,

C'est avec considération que nous sollicitons votre soutien essentiel à la formation de nos futurs professionnels à travers le versement du solde de votre taxe d'apprentissage. Votre implication, déjà manifeste par l'accueil de stagiaires, d'alternants ou en tant que jury, témoigne de votre engagement.

Le fléchage du solde de votre taxe d'apprentissage (0,09 % de la masse salariale) s'effectue exclusivement via la plateforme officielle SOLTéA.

Votre contribution renforce directement le lien entre l'école et les entreprises et soutient nos formations en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Ce soutien est fondamental pour améliorer la qualité de l'enseignement, notamment par l'acquisition d'outils numériques, le développement de l'enseignement à distance, et la modernisation de nos plateaux techniques.

Nous nous engageons à

- Former nos élèves
- Répondre aux besoins en recrutement des entreprises
- Garantir un équipement pédagogique toujours plus performant

COMMENT VERSER LE SOLDE?

Via la plateforme SOLTéa

1. Vous munir de vos identifiants Net-entreprises pour accéder à SoltéA
2. Convertir le montant de votre solde en pourcentage
3. Choisir l'OGEC DE L'INSTITUTION SAINT-ASPAIS

NOS FORMATIONS ÉLIGIBLES :

Baccalauréats Professionnels :

- Métiers du Commerce et de la Vente (MCV)
- Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique (CIEL)
- Esthétique, Cosmétique, Parfumerie (ECP)

BTS :

- Comptabilité Gestion (BTS CG)
- Services Informatiques aux Organisations (BTS SIO)



CODE SIRET: 353 191 455 00016

CODE UAI: 0771238C

**LYCÉE POLYVALENT PRIVÉ
SAINT-ASPAIS**

AUTRE POSSIBILITÉ: DONNS

Notamment pour aider notre CFA

Les subventions versées en nature aux centres de formation et d'apprentis (CFA) sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées restent possibles en application de l'article L6241-4 du Code du travail.



Nous identifions ensemble les équipements utiles à nos formations



L'entreprise achète le bien (facture à son nom) et le dépose au CFA



Le CFA vous délivre un reçu, vous permettant de déduire le montant de votre solde

Ces dépenses sont ensuite déductibles du solde de la taxe d'apprentissage et doivent être déclarées auprès de l'URSSAF ou de la MSA sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN).



Ces subventions versées en nature ne sont pas gérées sur SOLTéA.

SUIVEZ NOS ACTUALITÉS

www.institutionsaintaspais.fr

Institution Saint-Aspais :



Lycée Saint-Aspais :



Campus Saint-Aspais :



**SAINT-
ASPAIS**
MELUN



**SAINT-
ASPAIS
MELUN**

36 rue Saint-Barthélemy – 77000 MELUN
01 60 56 59 59 – secretariat@institutionsaintaspais.fr
www.institutionsaintaspais.fr